Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 5

Artikel: Charles de Gingins-Chevilly : trésorier du Pays de Vaud en 1798
Autor: Reymond, Maxime
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-28468

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

36me année | No 5 | Mai 1928

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

CHARLES DE GINGINS-CHEVILLY
trésorier du Pays de Vaud en 1798.

La famille de Gingins, qui apparaît dans notre histoire au début du XIIme siècle, qui posséda Divonne et Montreux, et conserva depuis le XVIme siècle la baronnie de La Sarra, a donné à notre pays nombre d'officiers, de magistrats et même d'érudits. Celui dont j'aimerais à vous entretenir aujourd'hui a peut-être moins de relief que d'autres [1]. Il mérite néanmoins de retenir votre attention, soit à raison de l'importance de sa charge, soit parce qu'il eut à s'acquitter d'une mission particulièrement difficile à une heure critique pour les destinées de la Suisse. J'entends par là nommer Wolfgang-Charles de Gingins, seigneur de Chevilly et d'Orny, trésorier du Pays de Vaud de 1795 à la Révolution.

* * *

Le trésorier de Chevilly naquit au château de La Sarra le 25 janvier 1728. Son père, Joseph-Salomon, seigneur de Chevilly, avait épousé l'année précédente Marie de Mülinen, mais il était tombé malade l'hiver suivant, et il mourut

[1] Exposé fait le 7 décembre 1927 à Lausanne à l'assemblée générale de la Société du Musée romand. Les *mémoires* analysés ici sont déposés aux Archives cantonales vaudoises.

dans sa vingt-neuvième année seulement, alors que l'enfant n'avait que sept mois. Mme de Chevilly se retira à Berne auprès de ses parents, son père le banneret de Mülinen, son oncle l'avoyer de Watteville, de sa belle-sœur Weiss de Brandis, etc. C'est ainsi que l'enfant fut élevé dans un milieu exclusivement bernois. « Mon enfance, dit-il d'ailleurs, fut très maladive. Il a fallu les soins tendres de ma mère pour me conduire jusqu'à l'âge de sept ans. » Cette mère aimée, il la perdit elle-même en 1741, alors qu'il n'avait que treize ans. Il fut alors placé sous la tutelle d'un cousin germain de son père, Victor de Moiry, qui fut bailli d'Yverdon, gentilhomme élégant et cultivé, auteur du *Bacha de Bude* et d'une généalogie caustique de sa famille, correspondant de Rousseau. Ce tuteur exerça une influence sensible sur son pupille et lui témoigna de sa bienveillance en lui léguant ses biens. Un autre cousin, Victor d'Orny, fit de même. C'est ainsi que, peu à peu, Charles de Gingins réunit les terres d'Orny et de Moiry au domaine paternel de Chevilly.

Mais M. de Moiry n'avait pas pris le jeune homme chez lui. Il le mit d'abord en pension chez M. Hürner, diacre à la Nidegg, puis l'envoya à 16 ans à l'Université de Göttingen, et deux ans après à celle de Leipzig. Charles de Gingins y acquit une culture plutôt superficielle, reconnaît-il lui-même. Surtout, il se mêla à la noblesse allemande et à la vie mondaine. C'est ainsi qu'en 1745, il assiste à Francfort au couronnement de l'empereur François, dans la suite du ministre de Hanovre, puis à Dresde, au mariage de la princesse de Saxe avec le dauphin de France qui fut le père de Louis XVI.

Lorsqu'il eut dix-neuf ans, son tuteur le jugea suffisamment instruit, et l'envoya au service étranger, comme le faisaient tous les fils de famille de son temps, et notamment

tous les Gingins. Chevilly entra donc en 1747 comme sous-lieutenant dans la compagnie colonelle de Zurlauben, au régiment des gardes suisses à Paris. Il passa ensuite aux régiments de Balthasard, Monnin et Jenner, prit part aux sièges de Maestricht et de Münster, fit une campagne sur le Rhin en 1756, une autre en Westphalie en 1759. Il tint garnison un peu partout, à Paris et à Bruxelles, à Besançon, à Belfort et à Verdun, comme à Phalsbourg et à Düsseldorf, lié d'amitié avec nombre de gentilshommes français. Il ne paraît pas avoir déployé un zèle excessif, car il ne fut nommé capitaine qu'au bout de quatorze ans, le 5 septembre 1760. « Mais ce furent, dit-il, les meilleures années de ma vie. »

Chevilly avait alors 33 ans. Il venait d'hériter d'Orny. Ses parents lui représentèrent qu'il était temps de songer à son avenir et de prendre place dans la hiérarchie politique. Il rentra donc à Berne, et se maria le 25 mai 1761. Ce ne fut pas le coup de foudre. Il raconte lui-même que son entourage lui dit que la jeune Elisabeth Tillier, qui n'avait que 15 ans, lui conviendrait très bien et avait de grandes espérances. Il l'épousa donc, en eut un bébé l'année suivante et trois autres après. Ce fut d'ailleurs une excellente union qui se prolongea pendant quarante ans, et qui acheva de le lier de parenté avec les principales familles bernoises.

C'est maintenant l'ascension habituelle aux fonctions publiques. Chevilly entre en 1764 au Conseil des Deux-Cents. Il devient capitaine, puis major dans les troupes bernoises. Il entre en 1767 au Conseil de guerre, où il travaille activement à une réorganisation de l'armée dirigée par le général de Lentulus. En 1782, il est nommé surintendant des arsenaux, et consacre douze années de sa vie à la direction et à la réorganisation de l'artillerie. Entre temps, il exerce de 1769 à 1775 les fonctions de bailli de Trach-

selwald, entre le 14 octobre 1780 au Conseil souverain (différend du Conseil secret ou gouvernement proprement dit), fait partie de la Chambre des appellations romandes. Bref, il passe toute sa carrière d'homme dans des fonctions administratives et militaires, et il arrive ainsi à l'âge de 67 ans, estimé de tous, mais sans qu'aucun événement ne l'aie mis particulièrement en relief. Relevons pourtant qu'en 1789, il était allé à Genève pour aider à la répression des troubles politiques, qu'il avait assisté en 1785 et 1786 aux diètes fédérales de Morat et de Soleure, qu'en 1792 au lendemain de la Révolution française, il avait eu la tâche de recevoir à Rolle le régiment d'Ernst de Watteville désarmé.

* * *

Cependant, de plus lourdes responsabilités étaient réservées à M. de Chevilly. Déjà en 1789, il avait brigué le poste important de trésorier romand qui faisait de son titulaire le chef de l'administration, de l'armée et même de la justice du Pays de Vaud. Il y comptait même, ayant obtenu l'appui du tout puissant avoyer Steiger. Mais au dernier moment, celui-ci se tourna vers un autre candidat, Bernard de Muralt, qui fut élu à une vingtaine de voix de majorité. Ce fut de Muralt qui assista aux débuts du mouvement révolutionnaire dans le Pays de Vaud, et il fut, comme on le sait, l'objet d'une des plus virulentes brochures de Jean-Jacques Cart. Quand il déposa sa charge, en avril 1795, à l'expiration de son mandat, Charles de Chevilly fut cette fois-ci désigné haut la main par les Deux-Cents, par 100 voix contre 47. Il était le premier Vaudois d'origine qui fût appelé à cette haute dignité, et cette circonstance était caractéristique de l'évolution des idées. Le patriciat bernois, qui avait tenu jalousement à conserver exclusivement la haute main sur le Pays de Vaud, commençait à se rendre

compte de la gravité de l'heure, et à faire aux Vaudois une concession, d'amour-propre tout au moins, en choisissant dans leur sein le chef de l'administration du Pays romand. Ce geste fut accueilli avec satisfaction. M. de Chevilly reçut des adresses des villes de Moudon, Yverdon, Payerne, Orbe, Vevey, Morges, Nyon, Cully, Cossonay, Grandson, Rolle, du bourgmestre de Lausanne Polier de Saint-Germain, du doyen Chavannes, et d'autres personnes qui jouèrent plus tard un rôle plus ou moins important dans les affaires politiques : Victor Secretan et le Dr Louis Secretan, le futur landammann, Samuel Cassat l'aîné, le Dr Chollet de Moudon, le lieutenant baillival Mandrot de Morges, l'avocat Jules Muret, de Morges, qui deviendra l'un des chefs du gouvernement vaudois. Le Dr Secrétan célèbre le coup d'œil supérieur, le travail infatigable et la justice sévère de M. de Chevilly et il en attend un grand bonheur pour sa patrie. Muret écrit le 15 avril : « La bienveillance que Votre Grandeur a bien voulu me témoigner dans le commencement de ma carrière au barreau, lorsqu'elle occupait la seconde place au Tribunal suprême, m'enhardit à vous faire parvenir mes félicitations, maintenant qu'elle en occupe la présidence. Personne mieux que vous, Monseigneur, ne pouvait occuper cette dignité à tous égards si importante. Vos lumières distinguées, votre impartiale justice, votre amour pour le pays, sont dès longtemps connus. » A ces témoignages de satisfaction d'autant plus intéressants lorsqu'on connaît la carrière politique de leurs auteurs, le trésorier de Chevilly répondit avec cordialité. A l'une des villes, il écrivit notamment : « Je saisirai toutes les occasions de vous convaincre combien je suis attaché à un pays que j'ai tant de raisons de chérir ; vous voulez bien vous souvenir que je suis votre compatriote, je n'oublierai jamais à quoi cette qualité m'engage. » Au surplus, M. de Chevilly avait déjà donné deux

ans auparavant des preuves de son libéralisme, en renonçant à tous ses droits féodaux, dîmes, corvées, etc., à Chevilly, moyennant indemnité.

* * *

Les événements politiques ne devaient pas tourner au gré du trésorier romand. M. de Chevilly a laissé le récit de la mission qu'il remplit à Lausanne, au début de l'année 1798, dans l'espoir d'enrayer la révolution menaçante. Cette relation est intéressante, parce qu'elle met en évidence le caractère de son auteur, et parce qu'elle jette quelque lumière nouvelle sur les préludes de la Révolution vaudoise. « Le caractère des peuples, du Pays de Vaud, dit-il, est tout à fait différent de celui du reste de la Suisse, plus ardent, plus susceptibles aux impressions nouvelles, plus vaniteux, plus empressé à chercher à améliorer son sort. Il a d'ailleurs d'autres mœurs, une autre langue, et sa grande prospérité depuis dix ans surtout a contribué à donner beaucoup de montant à toutes les têtes. »

M. de Gingins note l'impression profonde produite par la Révolution française et l'abolition des droits féodaux. Il rappelle qu'en automne 1790, le gouvernement bernois envoya déjà au Pays de Vaud le trésorier de Muralt avec deux de ses collègues. « Ils établirent leur siège au château de Rolle. On leur a reproché de s'être entourés de trop de faste, de trop de cérémonial, et de n'avoir pas été assez communicatifs. » Ils étaient pourtant bien intentionnés, mais, ajoute-t-il : « De retour à Berne, ils trouvèrent de grandes oppositions à ce qu'ils auraient voulu faire. On resta plus en arrière qu'eux en voulant aller en avant. On contesta, on se disputa, on ne fit rien ou peu de chose, on ne répondit pas à une seule requête. Cela fut envisagé comme oubli, comme malveillance, comme mépris, et les agitateurs en tirèrent un immense avantage. »

Plus tard, même maladresse après les banquets de Rolle et d'Ouchy. La commission du gouvernement bernois, formée de MM. Fischer, Haller, Fisching et Tscharner, se transporta à Rolle. On les entoura d'une force militaire ; on établit un camp de 1000 hommes à Perroy qui marcha jusqu'à Morges. 2000 Allemands groupés aux portes de Berne s'avancèrent jusqu'à Lausanne. On instruisit des procédures, fit des arrestations, enfin fit une semonce aux députés des villes groupés au château de Lausanne au milieu d'un appareil militaire. « Cette cérémonie, dit M. de Gingins, fit la plus vive impression sur les députés et sur leurs villes, ils l'envisagèrent comme une flétrissure et ils parvinrent successivement à faire partager ce sentiment à tout le pays. » Ces quelques lignes indiquent l'état d'esprit de M. de Gingins-Chevilly. Elles font mieux comprendre pourquoi son élévation au poste de trésorier fut bien accueillie au Pays de Vaud.

Mais ce n'était point à lui que revenait la direction des affaires publiques et les événements ne devaient pas tarder à s'aggraver. Devant l'imminence d'une invasion française, le gouvernement bernois décida de l'envoyer à Lausanne. « Le 15 décembre 1797, dit-il, je fus subitement appelé en Conseil secret, on me dit qu'il fallait que je partisse pour le Pays de Vaud. » Il invoqua son âge, 70 ans, sa mauvaise vue. Rien n'y fit. On le laissa seulement libre de choisir ses compagnons qui furent le général de Graffenried d'Aubonne et le colonel Sinner de Payerne. Il reçut pour instruction générale d'approfondir la disposition des esprits, de ramener la confiance, de détruire les mauvaises impressions, avec pleins pouvoirs pour user de la force, en cas d'urgence.

« Nous prîmes, écrit M. de Chevilly, le parti d'afficher le moins de représentation possible, de ne point prendre de suite, de ne point avoir de garde, de voir tous les partis,

d'être accessible à tout le monde, d'entrer en explications avec eux, en un mot de prendre le contrepoids de ce qui s'était fait en 1790 et 1791, puisque les suites n'en avaient pas été heureuses. »

C'est dans ces dispositions que la délégation partit de Berne le 18 décembre 1797. A Morat, on lui rapporta une conversation de « Bounaparte » avec M. Kilchberguer de Gottstat portant qu'il fallait des changements dans le gouvernement bernois et que le Pays de Vaud y eût part. « Avenches était à merveille, Payerne, la ville, était mauvaise, le reste du gouvernement bon. A Moudon, le bailli fit un tableau un peu embrouillé, mais noir du Pays de Vaud, répondant cependant de son bailliage. »

La délégation arriva le 20 décembre à Lausanne. Réception officielle empressée. « Cependant, écrit le trésorier, la même nuit, on mit un bonnet rouge sur le poteau d'une lanterne qui était devant notre maison. » La délégation ne tarda d'ailleurs pas à se convaincre que l'esprit révolutionnaire avait fait à Lausanne de grands progrès. La moitié des deux compagnies de grenadiers sont gagnées. Il y a à Lausanne 10 ou 12 « gloups » — c'est-à-dire des clubs patriotes — il y en a dans toutes les villes, les campagnes n'en sont pas exemptes, Vevey et Nyon sont extrêmement mauvais, et l'on ne peut compter sur Lavaux, la Côte et Montreux. Sur ces renseignements, M. de Gingins écrit au Conseil secret qu'il faut décidément opter entre la politique de rigueur et la temporisation ; que la politique de rigueur comprimerait tout sans doute, mais que tout serait bientôt à recommencer, qu'il faut au contraire regagner la confiance perdue et faire des concessions raisonnables ; qu'au surplus pour agir avec rigueur, il faudrait une armée qui manque. Mais Berne toujours oscillait entre l'intransigeance de l'avoyer Steiger et l'esprit de conciliation du tré-

sorier allemand Frisching, et ne savait arrêter une ligne de conduite sûre. « On nous répondit — c'est le trésorier de Gingins qui parle — qu'à l'un et l'autre de ces partis, on préférait celui de faire assembler successivement les conseils de chaque ville, les baillis leur exposant l'état des choses et réclamant d'eux une déclaration authentique de leur adhésion au gouvernement. »

En vertu de ces nouvelles instructions, M. de Gingins fit réunir les Deux-Cents de Lausanne, le 3 janvier 1798 ; il exposa la situation dans un discours très conciliant que Verdeil a déjà rapporté d'après le procès-verbal de la séance, et le bourgmestre de Saussure lui répondit par des assurances de fidélité. Mais le même soir, paraissait le décret du gouvernement français plaçant sous sa protection les patriotes du Pays de Vaud. Ce décret fut le signal de la révolte.

Le lendemain, les préposés des communes du bailliage de Lausanne furent assemblés au château et assurèrent la délégation de leur fidélité. Mais M. de Gingins était à peine de retour chez lui — maison Steiner (cercle actuel de Beau-Séjour) — que le châtelain Junod se présenta et lui demanda l'autorisation de publier le décret français. Ses collègues et lui convinrent qu'il ne pouvait être autorisé, dans l'ignorance où ils étaient des relations de l'instant de Berne avec la France. Puis, ils écrivirent de nouveau au Conseil secret que le décret français changeait du tout au tout la situation ; qu'ils avaient besoin d'instructions nettes ; que la moindre démarche hasardée conduirait à la guerre civile, et que le gouvernement bernois devait se souvenir que les Français occupaient déjà l'Erguel.

« Pour toute réponse, dit M. de Gingins, on nous annonça l'arrivée de M. le colonel d'Erlach, et l'on nous fit des

reproches de la conduite que nous avions tenue, (reproches) que l'on rétracta quatre jours après. » Il continue en disant:

« L'arrivée de M. d'Erlach causa une grande commotion à Lausanne. La commission portait aussi l'ordre de prendre le commandement des troupes que l'on mettrait sur pied. Je reçus des messages sans fin et il y eut des allées et venues sans nombre. Je fis à M. d'Erlach et à M. de Graffenried de Lonay, qui l'accompagnait, le tableau de la situation présente. M. d'Erlach alla prendre des renseignements par lui-même et une heure après, il vint nous dire qu'il y avait plus de mal que nous ne lui avions dit, qu'il entrait dans nos vues, et qu'il était décidé de ne pas accepter le commandement dont on l'avait chargé. Nous fîmes ce que nous pûmes pour le faire changer d'avis.

» On abandonna le projet d'assembler les conseils et les préposés des communes, on y substitua la prestation d'un serment général qui devait avoir lieu le 10 janvier, sur chaque place d'armes, à la même heure. On nommerait des députés du gouvernement pour se rendre sur place. Le pays ne devait point en être prévenu. On garda mal le secret. Cette mesure fut connue. Elle déplut souverainement et tous les mouvements que l'on se donna pour la faire échouer furent infinis et ne réussirent que trop bien.

» M. d'Erlach devait faire prêter le serment à Lausanne. Ce fut un objet de négociation. On me pria de m'en charger. On fit pendant toute la nuit des efforts, on employa toutes les ruses possibles pour séduire le peuple. On tenta encore le matin du 10 d'empêcher que l'on n'allât chercher les drapeaux au château. Enfin, le serment fut prêté, tout se passa décemment. Cependant la plus grande partie des clubistes ne s'y rendit point, et il ne s'y trouva que deux dragons. »

A Nyon, le Magistrat — c'est-à-dire la Municipalité — refusa de prêter le serment qui fut prêté par la troupe et

le peuple. A Aubonne, les officiers, M. Arpeau entre autres, s'y refusèrent. A Lavaux, les mêmes gens, qui quatre jours auparavant avaient promis de verser la dernière goutte de leur sang pour le soutien du gouvernement, ne le prêtèrent point. A Morges, cela se passa comme à Lausanne. A Cossonay, le serment fut prêté, après explications demandées par Potterat au nom des officiers. A Vevey, il fut refusé tout net, et M. de Mulinen alla droit à Berne en rendre compte. A Moudon, un seul magistrat de la ville prêta le serment. A Payerne, les officiers firent difficulté de jurer. Le serment fut juré dans le reste du pays, mais M. de Gingins informa de suite le gouvernement que plusieurs, dans les villes surtout, l'avaient fait par crainte, que les pays de plaine étaient généralement acquis à la Révolution, que seules les montagnes demeuraient fidèles à Berne.

Au même moment, une troupe de patriotes venue de Vevey occupait Chillon où il n'y avait qu'une garnison de douze invalides, qui furent gagnés à leur tour. Enfin, l'on annonça l'arrivée au Pays de Gex d'une armée française de 12,000 hommes, évidemment destinée à pénétrer au Pays de Vaud. Sur quoi ordre d'armer les signaux, invitation au bailli de Bonmont de mettre sur pied deux compagnies de grenadiers et une d'arquebusiers et de les répartir sur la frontière. Enfin, M. d'Erlach refusant définitivement de prendre le commandement des troupes, on nomma à Berne, M. Weiss de Daillens, qui devait cependant agir d'entente avec la commission.

La commission, M. de Gingins surtout, ne tenait pas à ce rôle de conseiller. Elle avait d'ailleurs des craintes pour sa sûreté, le bruit ayant couru qu'on allait la surprendre et l'expédier en Savoie. Elle demanda à pouvoir se retirer à Yverdon, ne voulant pas demeurer à Lausanne spectatrice impuissante des progrès de la révolution et de l'activité du

comité central de surveillance qui s'y était constitué. On lui ordonna de rester à Lausanne, et d'y attendre les députés helvétiques, qui offraient leurs bons offices, le statthalter Wyss, de Zurich, et le landammann de Reding, de Schwytz, « Ces députés, dit M. de Gingins, arrivèrent dans le moment de la plus grande fermentation. Elle croissait d'heure en heure. Ils trouvèrent des députés de Vevey et de Nyon. Les premiers réclamaient la liberté de garder Chillon avec les invalides. Les autres demandaient le renvoi du cordon à la frontière qui donnait de l'ombrage aux Français. Nous leur fîmes le tableau de ce qui s'était passé, de l'état présent. Ils ne nous dissimulèrent point qu'à Berne on les voyait d'un tout autre œil, qu'il y régnait le plus grand mécontentement contre nous, et que nous étions hautement désapprouvés dans tout ce que nous avions fait. »

Les députés helvétiques se montrèrent, eux aussi, très embarrassés sur l'attitude à prendre. Ils reçurent les députés de Vevey, admirent que les patriotes resteraient momentanément au château de Chillon. Aux députés de Nyon, ils dirent que le cordon frontière serait transformé en cordon de police, que M. de Daillens — c'est-à-dire le général Weiss — serait envoyé sur les lieux. Mais de toutes les communes arrivaient des requêtes, réclamant uniformément l'assemblée des députés de toutes les communes du pays. « Tous les gens sensés, dit M. de Gingins, tous ceux qui restaient attachés au gouvernement, pensaient que l'on ne pouvait pas résister au torrent, que c'était le seul moyen de gagner du temps et d'ôter aux Français le prétexte d'entrer dans le Pays. Les députés helvétiques furent obligés de se convaincre de cette vérité, et de celle que notre conduite avait toujours été adaptée aux circonstances. Ils nous déclarèrent en même temps que leur gouvernement ne ferait point marcher de troupes contre le Pays de Vaud. »

Cependant, le général Weiss qui ne s'était pas rendu à la frontière et était demeuré à Lausanne, ordonna la dissolution des *gloups* et l'évacuation de Chillon. Il écrivit même à Berne que l'ordre avait été exécuté sans opposition, ce qui était faux, mais accrut la confiance de l'avoyer Steiger qui lui fit accorder des pleins pouvoirs, en donnant à la commission que présidait le trésorier de Gingins la liberté de se retirer. Ce qu'elle s'empressa de faire le lendemain 19 janvier. « Quand nous rencontrâmes à Guminen un train d'artillerie et un bataillon de troupes allemandes, écrit M. de Chevilly, nous jugeâmes que l'on touchait au moment de la défection du Pays de Vaud. »

* * *

Tel est, en substance, le récit fait par le trésorier de Gingins Chevilly de sa dernière mission au Pays de Vaud, à la veille de la révolution. Nous ne le suivrons pas dans son exposé des événements ultérieurs. Ce que nous tenions à mettre en relief, c'est le rôle très honorable, très Vaudois, qu'il tint dans la circonstance. Il ne fut pas approuvé à Berne, et dans certains milieux, on lui en tint rigueur. Mais les patriotes vaudois se souvinrent de son esprit de conciliation. Le 27 janvier — huit jours après le départ de M. de Chevilly et trois jours après la proclamation d'indépendance de notre patrie — le président de l'assemblée provisoire du Pays de Vaud, Maurice Glayre — un enfant de Chevilly — rendait le décret que voici :

« Les citoyens de la commune d'Orny et tous autres, doivent laisser passer et repasser dans le Pays de Vaud le citoyen de Gingins de Chevilly, avec sa famille et ses domestiques, sans aucun empêchement, et sans commettre aucun attentat ni contre ses biens, ni contre leurs personnes. »

Contresigné Auberjonois pour le comité militaire et de sûreté générale.

Cette sauvegarde fut contresignée le lendemain 28 janvier par le comité de surveillance de La Sarra, présidé par le citoyen Henri Potterat, plus tard conseiller d'Etat, et qui, dix jours auparavant, était encore le propre receveur des titres et domaines de M. de Chevilly. Des ordres semblables furent donnés en juin 1798 par le général Delpierre, commandant de la place de Berne, puis confirmés par le général Ney. Les uns et les autres témoignent que l'ancien trésorier de Gingins avait conservé toute estime au Pays de Vaud.

* * *

M. de Gingins continua à suivre de très près les événements de son pays. Avec le trésorier allemand Frisching, qui avait partagé ses sentiments conciliants, il adressa en juillet 1798 un mémoire au général Schauenbourg. On le voit encore en 1802 en correspondance avec le bourgmestre de Saussure. Mais l'âge avancé auquel il était arrivé le fit demeurer à l'écart des mouvements politiques postérieurs, et il vécut paisiblement jusqu'à sa mort survenue à Berne, le 13 mars 1811, à l'âge de 83 ans, respecté de tous.

Il laissait deux filles, mariées à MM. de Watteville et de Graffenried, et un fils, Antoine-Charles, qui fut bailli de Cerlier et mourut en 1823 sans postérité.

* * *

Comme nous venons de le voir, le trésorier de Chevilly est demeuré fidèle au serment personnel qu'il avait prêté, mais il n'a jamais dissimulé les fautes que le gouvernement bernois avait commises dans les derniers jours de son administration du Pays de Vaud. Il a cherché vainement à les réparer, et s'il ne put y parvenir, sa conduite fut telle qu'aujourd'hui, avec le recul d'un siècle et plus, il peut sans crainte affronter le jugement des patriotes vaudois.

Maxime REYMOND.